



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/74
22 octobre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée: 8 – 12 mars 2021¹

PROPOSITION DE PROJET : SRI LANKA

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, première tranche) PNUD et PNUE

¹ À cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Sri Lanka

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (principale), PNUE

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2019	9,91 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2019	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération	Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien			
HCFC-22					9,91			9,91

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	13,9	Point de départ des réductions globales durables :	13,9
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	4,76	Restante :	9,14

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	2021	2022	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,26	0	0	1,26
	Financement (\$ US)	146 875	0	0	146 875
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,54	0,06	0	0,6
	Financement (\$ US)	66 585	66 193	0	132 778

(VI) DONNÉES DU PROJET			2020	2021-2022	2023	2024	2025	2026	2027-2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			9,04	9,04	9,04	9,04	4,52	4,52	4,52	0,00	n/a
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			9,04	9,04	9,04	9,04	4,52	4,52	4,52	0,00	
Coûts de projet demandés en principe (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	216 200		293 200			53 200		62 400	625 000
		Coûts d'appui	15 134		20 524			3 724		4 368	43 750
	PNUE	Coûts de projet	200 800		85 800			86 800		41 600	415 000
		Coûts d'appui	26 104		11 154			11 284		5 408	53 950
Total des coûts de projet demandés en principe (\$ US)			417 000		379 000			140 000		104 000	1 040 000
Total des coûts d'appui demandés en principe (\$ US)			41 238		31 678			15 008		9 776	97 700
Total des fonds demandés en principe (\$ US)			458 238		410 678			155 008		113 776	1 137 700

(VII) Demande d'approbation du financement pour la première tranche (2020)		
Agence	Fonds demandés (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)
PNUD	216 200	15 134
PNUE	200 800	26 104
Total	417 000	41 238

Recommandation du Secrétariat	Examen individuel
-------------------------------	-------------------

DESCRIPTION DU PROJET

Historique

1. Au nom du gouvernement du Sri Lanka, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande pour la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant total de 1 137 700 \$US, comprenant 625 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 43 750 \$US, pour le PNUD, et 415 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 53 950 \$US, pour le PNUE, telle que soumise initialement.² La mise en œuvre de la phase II du PGEH éliminera la consommation restante de HCFC d'ici 2030.

2. La demande soumise à la présente réunion pour la première tranche de la phase II du PGEH s'élève à 458 238 \$US, comprenant 216 200 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 15 134 \$US, pour le PNUD et 200 800 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 26 104 \$US, pour le PNUE, telle que soumise initialement.

État de la mise en œuvre de la phase I du PGEH

3. La phase I du PGEH pour le Sri Lanka a été approuvée initialement à la 62^e réunion³ et révisée à la 70^e réunion⁴ en vue de la réduction de 35 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici 2020, au coût total de 647 866 \$US, coûts d'appui d'agence en sus, pour éliminer 4,76 tonnes PAO de HCFC utilisées dans les secteurs des mousses et de l'entretien des équipements de réfrigération/climatisation. La quatrième et dernière tranche de la phase I a été approuvée selon la procédure d'approbation intersessions pour la 85^e réunion en mai 2020, à condition que le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2016-2019 soit remis au plus tard 12 semaines avant la 86^e réunion. Le rapport de vérification a été remis à la 86^e réunion. La phase I du PGEH sera achevée d'ici le 31 décembre 2021.

Consommation de HCFC

4. Le gouvernement du Sri Lanka a déclaré une consommation de 9,91 tonnes PAO de HCFC en 2019 qui est inférieure de 29 pour cent à la consommation de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour la période 2015-2019 est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Sri Lanka (Données de 2015-2019 en vertu de l'article 7)

HCFC	2015	2016	2017	2018	2019	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	187,45	191,68	164,97	187,46	180,18	218,40
HCFC-123	0,00	0,00	1,98	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,80
Total (tm)	187,45	191,68	166,95	187,46	180,18	235,20
Tonnes PAO						
HCFC-22	10,31	10,54	9,07	10,31	9,91	12,00
HCFC-123	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00
HCFC-141b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,90
Total (tonnes PAO)	10,31	10,54	9,11	10,31	9,91	13,90

5. La tendance décroissante de la consommation de HCFC est due à la mise en œuvre des activités du PGEH, *entre autres*, l'application du système d'octroi de permis et de quotas, l'assistance technique

² Selon la lettre du 7 juillet 2020 adressée au PNUD par le ministère de l'Environnement et des ressources fauniques du Sri Lanka.

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/48 et Annexe XIX du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/62.

⁴ Annexe XX du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/59.

pour le secteur de l'assemblage dans la réfrigération, la reconversion dans le secteur de la fabrication des mousses, la formation des agents de douanes, l'assistance technique pour le secteur de la réfrigération/climatisation, incluant la formation des techniciens et des activités de sensibilisation. La réduction de la consommation est due aussi à l'introduction d'équipements de réfrigération/climatisation sans HCFC-22.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

6. Le gouvernement du Sri Lanka a communiqué des données sur le secteur de la consommation de HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2019 qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

7. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2019, déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, était exacte (telle qu'indiquée dans le tableau 1). Toutefois, la vérification a relevé une consommation additionnelle pour 2016 (40,77 tm) et 2017 (2,15 tm) par rapport à la consommation déclarée en vertu de l'article 7; et que 22,9 tm, arrivées dans le pays en janvier 2018 avec un permis d'importation émis en 2017, ont été déclarées au titre de la consommation de 2017 en vertu de l'article 7 et dans les données du programme de pays. Le vérificateur a indiqué qu'une analyse des registres physiques de l'administration des douanes et autres sources afin de déterminer la consommation réelle pour ces années, n'a pu être effectuée avant la présentation du projet, en raison des confinements imposés par la pandémie de COVID-19.

8. Le rapport de vérification a recommandé le renforcement de la coordination et l'échange d'informations entre l'Unité nationale de l'ozone (UNO), le ministère du Contrôle des importations et des exportations (DIEC) et l'administration des douanes du Sri Lanka (SLC) pour une mise en œuvre plus efficace du système d'octroi de permis et de quotas; des changements dans le format et/ou la procédure pour les demandes et les autorisations d'importations de SAO; une plus grande vigilance à l'égard de livraisons possiblement illicites de HCFC, camouflées par un faux étiquetage de substances réglementées et de fausses déclarations selon le code des douanes; une amélioration des critères d'analyse des risques pour le commerce illicite. Le PNUD a confirmé que toutes les recommandations incluses dans le rapport seront prises en compte durant la mise en œuvre de la phase II du PGEH et il a souligné l'élaboration d'un système d'octroi de permis en ligne, une coordination plus solide entre les différentes organisations et l'amélioration des profils de risques de SAO pour détecter le commerce illicite potentiel.

État des progrès et décaissement

Cadre juridique

9. En plus du système d'octroi de permis et de quotas pour les importations/exportations de HCFC, le gouvernement a mis en œuvre les mesures suivantes :

- (a) Une interdiction d'importation de HCFC-141b, depuis le 1^{er} janvier 2015 et une interdiction d'importation de HCFC-141b dans des polyols prémélangés, depuis le 1^{er} janvier 2016;
- (b) Mise à jour de la méthodologie d'attribution des quotas de HCFC aux importateurs en 2017 et qui est utilisée depuis⁵;

⁵ Quatre-vingt quinze pour cent des quotas sont alloués aux entreprises de réfrigération et de climatisation capables de prouver une consommation de HCFC supérieure à 680 kg/an durant les cinq dernières années; le cinq pour cent restant étant réservé à des fins d'urgence.

- (c) Une interdiction d'importation d'équipements d'occasion à base de HCFC, depuis le 1^{er} janvier 2018, et une proposition d'interdiction d'importation d'équipements neufs à base de HCFC, d'ici le 1^{er} janvier 2021, fait l'objet de discussions; et
- (d) L'utilisation d'une machine de récupération des frigorigènes est devenue une condition obligatoire dans tous les ateliers d'entretien d'équipements de réfrigération/climatisation, à partir du 1^{er} janvier 2019, pour obtenir un permis de Protection de l'environnement.

10. Le gouvernement du Sri Lanka a confirmé que le règlement de 2004 interdisant l'importation de substances réglementées déjà éliminées est en vigueur et que l'administration des douanes continue de surveiller toutes les SAO réglementées. Aucun cas de commerce illicite de SAO éliminées n'a été identifié et le gouvernement n'a pas connaissance d'une utilisation quelconque ou de l'existence de stocks de ces substances dans le pays.

11. Au total, 243 agents des douanes ont reçu une formation sur les plus récentes méthodes de surveillance et de prévention du commerce illicite des substances réglementées, notamment les HCFC. L'UNO a publié un guide sur les codes du Système harmonisé (HS)⁶ et la nomenclature des substances réglementées par le Protocole de Montréal ainsi que le calendrier d'élimination des HCFC et les règlements connexes, à l'intention des agents d'application de la loi et des importateurs. Deux identificateurs de multiples frigorigènes ont été fournis à l'administration des douanes.

12. Le gouvernement du Sri Lanka a ratifié l'Amendement de Kigali en septembre 2019.

Secteur de la fabrication

13. La phase I du PGEH incluait des fonds pour un projet d'investissement destiné à éliminer 0,45 tonne PAO (4,1 tm) de HCFC-141b, par la reconversion d'un fabricant de mousse (Regnis PLC) au cyclopentane, achevée en mars 2014. Une autre entreprise qui n'était pas admissible au financement a terminé sa reconversion du HCFC-141b au cyclopentane par elle-même. Le Sri Lanka a donc éliminé entièrement l'utilisation du HCFC-141b dans le secteur des mousses depuis le 1^{er} décembre 2015.

Secteur de l'entretien dans la réfrigération

14. Grâce à la phase I du PGEH, neuf centres de régénération ont été créés pour couvrir toute la zone géographique du Sri Lanka; une machine de régénération et sept ensembles de récupération ont été achetés et distribués aux centres de formation; des réunions ont été organisées avec les intervenants pour promouvoir la récupération et la régénération des frigorigènes. Le PNUD a estimé que les activités de régénération permettent d'économiser environ une tonne de HCFC par année.

15. Durant les trois premières tranches de la phase I, un total de 1 261 techniciens et formateurs ont été formés. Les centres de formation ont reçu quatre ensembles d'équipements de formation, incluant une boîte à outils, une machine portable de récupération et des accessoires d'entretien. Un système de certification volontaire pour les techniciens d'entretien des équipements de réfrigération/climatisation a été mis en place par la Commission de l'éducation professionnelle et technique (TVET). Les bonnes pratiques d'entretien, incluant la récupération, le recyclage, les technologies de régénération et l'utilisation sécuritaire des frigorigènes de remplacement, ont été intégrées au plan de cours de TVET. Au total, 70 collèges techniques et instituts de formation professionnelle ont formé plus de 1 000 techniciens, par an, sur les bonnes pratiques d'entretien et ces techniciens ont été certifiés par le Système national de qualification professionnelle.

⁶ Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

16. Le système incitatif initial de reconversion ciblait les climatiseurs résidentiels et les applications commerciales/industrielles dans la réfrigération et la climatisation. Depuis 2018, il a été remplacé par un système incitatif pilote visant à promouvoir l'adoption plus rapide de solutions de remplacement sans SAO et à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG). Plus de 80 pour cent des coûts des équipements ont été cofinancés par les bénéficiaires. Un total de 199 climatiseurs résidentiels, avec une charge totale de 520 kg de HCFC-22, ont été remplacés par des climatiseurs neufs à base de HFC-32, avec une capacité de refroidissement variant de 9 000 à 24 000 BTU/h⁷; la plus grande partie du HCFC-22 a été récupérée et régénérée par l'entreprise d'entretien, puisque la récupération du frigorigène, le démantèlement et la mise au rebut du vieil équipement, en présence d'un agent de l'UNO, était la condition préalable à l'attribution de l'incitatif.

17. L'UNO a coordonné activement des activités de sensibilisation et des programmes de vulgarisation pour promouvoir le Protocole de Montréal et a tenu régulièrement des activités de sensibilisation et de vulgarisation ciblant les principaux intervenants.

Gestion, coordination et suivi du projet

18. Les activités de gestion de projet suivantes ont été menées durant la phase I : du soutien à travers l'élaboration de stratégies pour chaque sous-composante du PGEH; coordination avec les intervenants et les agences d'application de la loi pour la mise en œuvre des activités; création et maintien d'une banque de données des fournisseurs et des utilisateurs de HCFC; collaboration étroite avec les experts techniques et les agences d'exécution pour les questions de mise en œuvre. Le budget approuvé pour la troisième tranche (27 766 \$US) a été décaissé pour le personnel et les consultants (16 000 \$US); des déplacements reliés au suivi, des ateliers et des réunions (5 500 \$US) et des dépenses de bureau (6 266 \$US).

Niveau de décaissement des fonds

19. En date de juin 2020, sur le montant de 647 866 \$US approuvé jusqu'à présent, 591 866 \$US (91 pour cent) ont été décaissés. Concernant la quatrième tranche approuvée par le processus d'approbation intersessions, le PNUD a reçu le transfert des fonds, le 23 juin 2020 et le PNUE, le 30 juin 2020. Le premier décaissement de la quatrième tranche était attendu d'ici la fin août 2020.

Phase II du PGEH

Consommation restante admissible au financement

20. Après déduction de 4,76 tonnes PAO de HCFC associées à la phase I du PGEH, la consommation restante admissible au financement est de 9,14 tonnes PAO de HCFC-22.

Répartition sectorielle des HCFC

21. On dénombre environ 6 500 techniciens officiels, 2 500 techniciens dans le secteur informel et 3 043 ateliers dans le secteur de l'entretien. Le HCFC-22 est utilisé surtout pour l'entretien des climatiseurs unitaires et à 2 blocs, dans la réfrigération commerciale et industrielle et pour les refroidisseurs, tel qu'indiqué au tableau 2.

⁷ Unités thermiques britanniques par heure.

Tableau 2. Estimation de la demande de HCFC-22 pour le secteur de l'entretien dans la réfrigération et la climatisation au Sri Lanka en 2019

Secteur/Applications utilisant du HCFC-22 (2019)	Inventaires des équipements	Charge moyenne (kg)	Taux de fuites (%)	Consommation* (tm)
Climatiseurs résidentiels (unitaires et à 2 blocs)	538 940	1,7	10	91,62
Climatiseurs commerciaux (unités sur le toit, à blocs multiples)	20 450	10	10	20,45
Refroidisseurs	126	300	15	5,67
Réfrigération commerciale (condenseurs moyens)	2 475	60	15	22,27
Réfrigération industrielle (condenseurs moyens à grands, systèmes centralisés)	565	225	20	25,43
Transport réfrigéré	27	40	40	0,43
Total	562 583	n/a	n/a	165,87

(*) L'enquête sur le terrain n'a pas révélé de nouvelles installations d'équipements à base de HCFC-22. Donc, la consommation totale était destinée à l'entretien.

22. En 2019, le HCFC-22 représentait près de 33 pour cent des frigorigènes utilisés dans le secteur de l'entretien, suivi par les HFC (51 pour cent), l'ammoniac (11 pour cent) et les hydrocarbures (5 pour cent)

Stratégie d'élimination durant la phase II du PGEH

23. Le gouvernement du Sri Lanka propose d'atteindre la réduction de 100 pour cent de sa consommation de référence de HCFC d'ici 2030, conformément aux dispositions du Protocole de Montréal. Le système d'octroi de permis et de quotas fera l'objet d'une surveillance stricte; une interdiction d'importation, de production et d'assemblage d'équipements neufs à base de HCFC sera émise d'ici le 1^{er} janvier 2021; la surveillance et l'assistance technique visant les centres de régénération appuieront la récupération et la régénération des frigorigènes. Des activités de sensibilisation et de formation, la certification et la fourniture d'outils faciliteront l'adoption de technologies à faible PRG dans le secteur de l'entretien et limiteront les émissions de frigorigènes dans l'atmosphère.

Activités proposées durant la phase II du PGEH

24. La phase II propose les activités suivantes :

- (a) *Politique et règlements concernant les SAO* : trois réunions de consultation avec des décideurs politiques et cinq réunions annuelles avec des importateurs pour améliorer les mesures actuelles de réglementation des HCFC, selon les recommandations du rapport de vérification; élaboration d'un système d'octroi de permis et de quotas en ligne; élaboration et mise en œuvre d'un système de déclaration pour les importateurs; et révision de la politique publique d'approvisionnement pour encourager l'acquisition de technologies à faible PRG (PNUD) (24 000 \$US);
- (b) *Formation des agents des douanes et de l'application de la loi sur les nouveaux règlements* : deux ateliers de formation des formateurs en 2021 et 2026 pour 30 maîtres-formateurs sur les nouveaux règlements et les procédures révisées d'importation des SAO; 12 ateliers de formation pour 180 agents des douanes aux points de dédouanement des marchandises, sur les procédures révisées pour dédouaner des cargaisons de frigorigènes et sur des essais pratiques d'identification de cylindres de frigorigènes et d'équipements de réfrigération/climatisation, incluant la manipulation de frigorigènes inflammables; des questions concernant la conformité aux obligations du Protocole de Montréal, telles que le contrôle des importations de HCFC/HFC, seront incluses dans trois ateliers d'initiation pour 45 nouveaux agents des douanes; cinq ateliers de formation

sur les codes HS pour 125 importateurs et courtiers en douanes; élaboration d'un programme de cours pour intégrer le contrôle des SAO dans la formation régulière des agents des douanes, avec un manuel correspondant pour les formateurs; et un manuel de poche pour les agents des douanes (PNUE) (49 500 \$US);

- (c) *Opérations douanières et d'application de la loi* : achat de cinq identificateurs de frigorigènes et soutien technique (PNUD) (25 000 \$US); et assistance technique pour renforcer les profils de risques de SAO (PNUE) (10 000 \$US);
- (d) *Formation de techniciens et de formateurs en réfrigération et climatisation* : deux ateliers de formation d'appoint sur les plus récents développements concernant les équipements de réfrigération/climatisation pour 60 maîtres-formateurs; deux ateliers sur les frigorigènes inflammables et toxiques intégrés dans le programme de formation théorique pour 60 personnes-ressources de TVET; 60 ateliers de formation de deux jours sur les bonnes pratiques d'entretien, incluant les frigorigènes inflammables, pour 2 400 techniciens en réfrigération/climatisation; 20 ateliers de formation d'une journée sur la réfrigération industrielle et commerciale et sur les refroidisseurs; mise à jour du manuel de formation sur les bonnes pratiques d'entretien pour inclure les frigorigènes inflammables/toxiques; et élaboration d'une base de données publique en ligne des techniciens certifiés (PNUE) (147 000 \$US);
- (e) *Intégration des bonnes pratiques d'entretien et certification* : mise à jour du code des bonnes pratiques d'entretien pour inclure les frigorigènes inflammables/toxiques; quatre réunions de consultation avec le ministère du Développement des compétences sur le cadre national de qualification; formation de 8 maîtres et 240 assesseurs en vue de la certification de 500 techniciens du secteur informel; soutien des collègues TVET pour la mise en œuvre des certificats de reconnaissance des acquis (PNUE) (104 000 \$US);
- (f) *Équipements de réfrigération/climatisation et assistance technique* : réunions avec des intervenants pour évaluer leurs besoins et les outils⁸ requis pour mettre en œuvre les bonnes pratiques d'entretien et élaborer les critères de sélection des ateliers d'entretien qui recevront les outils; préparation des spécifications techniques, achat et distribution des outils à 100 ateliers d'entretien (PNUD) (240 000 \$US);
- (g) *Achat d'équipements de formation pour les centres de formation en réfrigération/climatisation* : des équipements pour six centres de formation, incluant équipements de démonstration, évacuation, outils de remplissage et de récupération du frigorigène, outils pour la tuyauterie de réfrigération, outils de mesure, outils et accessoires d'entretien connexes (PNUD) (150 000 \$US);
- (h) *Assistance technique* : renforcer les centres de régénération existants par un suivi et du soutien technique⁹ (PNUD); élaboration d'une étude de faisabilité sur les refroidisseurs à base de HCFC afin de prouver l'inefficacité de l'utilisation des vieux refroidisseurs; orientation vers des technologies de remplacement et collaboration avec les autorités concernées pour formuler des stratégies appropriées pour le remplacement technologique¹⁰ (PNUD) (24 000 \$US); réunions de consultation et soutien juridique pour

⁸ Ces équipements incluent machine de récupération, pompe à vide à deux étages, balance électronique, manomètre numérique multimètre de frigorigène, détecteur de fuites électronique, tuyauterie de réfrigération et outils de mesure.

⁹ Cette activité inclura le suivi des pratiques, des frigorigènes régénérés, une assistance technique au besoin et du soutien pour assurer le fonctionnement efficace de l'équipement de régénération.

¹⁰ Les résultats de l'étude sur les refroidisseurs seront partagés à travers le réseau régional du PNUE, OzonAction.

mettre sur pied l'Association de réfrigération et climatisation¹¹(PNUE) (4 500 \$US); et

- (i) *Sensibilisation* : diffusion de matériel éducatif et informatif; élaboration de matériel de vulgarisation par secteur, à l'intention des intervenants (PNUE) (100 000 \$US).

Mise en œuvre et suivi du projet

25. Le système instauré durant la première phase du PGEH se poursuivra durant la phase II. L'Unité nationale de l'ozone (UNO), avec l'assistance du PNUD, surveillera les activités, fera rapport sur les progrès et travaillera avec les intervenants pour éliminer les HCFC. Personnel du projet et consultants : 132 000 \$US; déplacements reliés au suivi : 10 000 \$US; équipements et fournitures de bureau : 10 000 \$US; communications, réunions et autres coûts : 10 000 \$US. Le coût total de la mise en œuvre du projet et des activités de suivi pour la phase II s'élève à 162 000 \$US pour le PNUD.

Application de la politique sur l'égalité des sexes

26. Conformément à la politique et à la décision 84/92(d)¹² sur l'intégration de l'égalité des sexes, le gouvernement du Sri Lanka, lors de la mise en œuvre de la phase II du PGEH, encouragera l'embauche de femmes aux différents niveaux du projet. L'UNO définira les compétences du personnel pour l'intégration de l'égalité des sexes, soutiendra la collecte de données ventilées par genre, invitera les intervenants à discuter des questions de genre et sollicitera leurs commentaires pour identifier les obstacles, définir des indicateurs spécifiques et concevoir des réponses efficaces. Les indicateurs-cibles seront fixés dès que les données de référence auront été recueillies.

Coût total de la phase II du PGEH

27. Le coût total de la phase II du PGEH pour le Sri Lanka a été estimé à 1 040 000 \$US (coûts d'appui d'agence en sus), telle que soumise initialement pour parvenir à la réduction de 100 pour cent de sa consommation de référence de HCFC d'ici 2030, ce qui est conforme à la décision 74/50 (c)(xii).

Activités prévues pour la première tranche de la phase II

28. La première tranche de financement de la phase II du PGEH, au montant total de 417 000 \$US, coûts d'appui d'agence en sus, sera mise en œuvre entre décembre 2020 et décembre 2023 et elle inclura les activités suivantes :

- (a) *Politique et règlements concernant les SAO* : 3 ateliers pour les décideurs politiques et une réunion annuelle avec des intervenants pour identifier les améliorations à apporter aux mesures actuelles de réglementation des HCFC; élaboration d'un système d'octroi de permis et de quotas en ligne (PNUD) (11 200 \$US);
- (b) *Formation des agents des douanes et de l'application de la loi* : un atelier de formation des formateurs pour 15 agents des douanes, sur les nouveaux règlements et les procédures révisées d'importations des SAO; 7 ateliers de formation pour 105 agents des douanes aux points de dédouanement des marchandises, sur les procédures révisées pour dédouaner des cargaisons de frigorigènes et sur des essais pratiques d'identification de cylindres de frigorigènes et d'équipements de réfrigération/climatisation, incluant la

¹¹ L'Association apportera une aide dans la coordination avec les techniciens et les utilisateurs finals. Cela inclut la promotion de l'adoption de technologies à faible PRG et sans danger pour la couche d'ozone; l'apprentissage en ligne; l'adaptation et la distribution de matériel sur l'utilisation des nouveaux frigorigènes; le soutien de la certification des techniciens et des activités de vulgarisation des politiques et développements techniques à l'intention du secteur de l'entretien.

¹² La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle des projets.

manipulation de gaz inflammables; deux ateliers sur les codes HS pour 50 importateurs et courtiers en douanes; élaboration d'un programme de cours pour intégrer le contrôle des SAO dans la formation régulière des agents des douanes, avec un manuel correspondant pour les formateurs; et élaboration d'un manuel de poche pour les agents des douanes (PNUE) (26 500 \$US);

- (c) *Opérations douanières et d'application de la loi* : assistance technique pour renforcer les profils de risques de SAO (PNUE) (10 000 \$US);
- (d) *Formation de techniciens en réfrigération et climatisation* : un atelier de formation des formateurs pour 30 maîtres-formateurs sur les plus récents développements concernant les équipements de réfrigération/climatisation; deux ateliers sur les frigorigènes inflammables, intégrés dans le programme de formation théorique pour 60 personnes-ressources de TVET; 18 ateliers de formation pour 720 techniciens en réfrigération/climatisation; 6 ateliers de formation sur la réfrigération commerciale et industrielle et sur les refroidisseurs; mise à jour des manuels de formation pour inclure les frigorigènes inflammables et toxiques; et élaboration d'une base de données publique en ligne des techniciens (PNUE) (55 800 \$US);
- (e) *Certification des techniciens* : formation de maîtres et d'assesseurs pour la mise en place du système de certification des techniciens; examen pilote de certification avec reconnaissance des acquis pour 500 techniciens du secteur informel; et deux réunions sur l'intégration des bonnes pratiques d'entretien dans le Cadre national de qualification (PNUE) (79 000 \$US);
- (f) *Équipements de réfrigération/climatisation et assistance technique* : achat d'équipements de formation pour des centres de formation¹³ (PNUD) (150 000 \$US);
- (g) *Assistance technique* : renforcement des centres de régénération existants par un suivi et un soutien technique et par l'élaboration d'une étude de faisabilité destinée à promouvoir le remplacement des refroidisseurs à base de HCFC (PNUD) (16 000 \$US); et réunions de consultation et soutien juridique pour mettre sur pied l'Association de réfrigération et de climatisation (PNUE) (4 500 \$US);
- (h) *Sensibilisation* : élaboration de matériel éducatif et de sensibilisation; et élaboration de matériel de vulgarisation par secteur, à diffuser auprès des intervenants (PNUE) (25 000 \$US); et
- (i) *Mise en œuvre et suivi du projet* : (PNUD) (39 000 \$US) selon la répartition suivante : personnel du projet et consultants (30 000 \$US); déplacements reliés au suivi (3 000 \$US); communications (3 000 \$US); fournitures et équipements de bureau (3 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

29. Le Secrétariat a examiné la phase II du PGEH à la lumière de la phase I, des politiques et des lignes directrices du Fonds multilatéral, incluant les critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase II des PGEH (décision 74/50), et du plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2020-2022.

¹³ La liste tentative des équipements a été présentée dans la note de bas de page du paragraphe 24(g) ci-dessus.

Rapport de vérification

30. Durant l'examen du rapport de vérification, le Secrétariat a eu de longues discussions avec le PNUD sur les écarts entre les données, dus apparemment aux HCFC importés sans les permis requis ou à d'autres substances déclarées par erreur comme des HCFC. Le PNUD a expliqué qu'il était impossible d'analyser davantage et de vérifier les données car le vérificateur n'avait pas été en mesure d'examiner les factures originales qui accompagnaient les livraisons de HCFC en raison de la pandémie de COVID-19. Le gouvernement du Sri Lanka, via le Bureau des douanes, examine actuellement les données déclarées pour comprendre les différents aspects de la situation; s'appuyant sur les résultats de cet examen, le gouvernement révisera les rapports remis en vertu de l'article 7 ainsi que les données du programme de pays. Pour permettre au gouvernement du Sri Lanka et au PNUD de terminer cet examen, le Secrétariat a demandé qu'un rapport de vérification actualisé soit remis au plus tard le 15 janvier 2021 pour permettre son examen lors de la 86^e réunion prévue en mars 2021, étant entendu que si le rapport de vérification actualisé n'est pas remis, la présentation de la phase II du PGEH serait reportée jusqu'au dépôt de ce rapport et la fourniture d'explications sur les écarts entre les données.

Questions techniques et reliées aux coûts

31. Le Secrétariat a posé une question sur la pérennité et l'impact du programme de certification pour les techniciens. Le PNUD a expliqué qu'il avait été décidé que le processus de certification se ferait sur une base volontaire puisque c'est la manière la plus efficace de rejoindre les techniciens du secteur informel dans le pays; les coûts initiaux de la mise en place du cadre pour le programme de certification seront couverts par le PGEH; une fois en place, il sera mis en œuvre par le système national de TVET, avec l'appui du gouvernement du Sri Lanka.

32. Au sujet de la récupération des frigorigènes, le PNUD a précisé qu'elle est obligatoire seulement pour les ateliers de grande taille; il serait difficile d'étendre cette exigence aux petits ateliers en raison du coût initial élevé des équipements de récupération par rapport aux petites quantités de frigorigènes qui pourraient être récupérées. Toutefois, des efforts ont été entrepris pour soutenir ces petits ateliers et promouvoir la récupération des frigorigènes quand les équipements arrivent en fin de vie.

33. Le Secrétariat a discuté avec le PNUD de l'allocation proposée de la tranche pour la phase II, en soulignant l'importance de garantir un financement équilibré pour couvrir les activités jusqu'en 2030. Le PNUD a précisé que la distribution telle que soumise initialement avait été discutée avec le gouvernement et correspondait à la planification des activités. Le PNUD a ajouté que certaines activités, comme la mise en place de politiques et l'achat d'équipements et d'outils pour les instituts de formation et l'entretien, étaient nécessaires dès que possible. Aucun changement n'a donc été apporté à la proposition originale.

Impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre du PGEH

34. La pandémie de COVID-19 a sérieusement affecté la mise en œuvre de la phase I du PGEH, surtout les programmes de formation et les rencontres avec les intervenants. Durant les premiers mois du confinement, des rencontres virtuelles ont été organisées et certaines tâches ont été accomplies à distance, dans la mesure du possible. Toutefois, en raison de problèmes de connectivité, il y a un retard général dans la mise en œuvre des activités du PGEH reliées à la formation.

35. Le gouvernement du Sri Lanka apprécie le soutien du PGEH pour la relance du pays après la pandémie, notamment sa contribution à la sécurité alimentaire et à la santé de la population. Les activités menées dans le cadre du PGEH présentent des avantages partagés en termes de perfectionnement des capacités techniques, fournissent des outils et des équipements au secteur de l'entretien, permettent l'adoption de technologies de remplacement plus efficaces. Cela contribuera aussi à améliorer les

compétences des techniciens pour préserver leurs emplois avec, éventuellement, avec de meilleurs revenus.

Incidence sur le climat

36. Les activités proposées dans le secteur de l'entretien, qui incluent un meilleur confinement des frigorigènes par de la formation et la fourniture d'équipements, réduiront la quantité de HCFC-22 utilisé pour l'entretien dans le secteur de la réfrigération. Chaque kilogramme de HCFC-22 qui n'est pas émis grâce à de meilleures pratiques dans la réfrigération, entraîne des économies d'environ 1,8 tonnes d'équivalent CO₂. Bien qu'un calcul de l'incidence sur le climat ne figurait pas dans le PGEH, les activités prévues par le Sri Lanka incluant ses efforts pour promouvoir des technologies de remplacement à faible PRG, la récupération et la réutilisation des frigorigènes, indiquent que la mise en œuvre du PGEH réduira les émissions de frigorigènes dans l'atmosphère, ce qui s'avèrera bénéfique pour le climat.

Cofinancement

37. Le Secrétariat a pris note que le cofinancement de la phase I du PGEH pour le Sri Lanka a pris la forme d'une contribution en nature de la part du gouvernement du Sri Lanka pour les ressources humaines et la surveillance de l'UNO. Des contributions en nature, évaluées à 300 000 \$US, seront fournies pour les procédures administratives, les espaces de bureaux, les télécommunications et le transport.

Projet de plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2020-2022

38. Le PNUD et le PNUE demandent 1 137 700 \$US, coûts d'appui d'agence en sus, pour la mise en œuvre de la phase II du PGEH pour le Sri Lanka. Le montant total demandé de 458 238 \$US, coûts d'appui d'agence inclus, pour la période 2020-2022 dépasse de 178 585 \$US le montant inscrit dans le plan d'activités.

Projet d'Accord

39. Un projet d'Accord entre le gouvernement du Sri Lanka et le Comité exécutif pour l'élimination des HCFC durant la phase II du PGEH a été soumis par le PNUD.

RECOMMANDATION

40. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note que le gouvernement du Sri Lanka et le PNUD analysent actuellement les écarts entre les données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et les données contenues dans le rapport de vérification pour 2016 et 2017, puisque l'analyse n'a pu être entreprise en raison des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19;
- (b) Demander qu'un rapport de vérification actualisé soit remis au Secrétariat au plus tard le 15 janvier 2021 pour permettre l'examen de la phase II du PGEH à la 86^e réunion qui se tiendra en mars 2021, étant entendu que si le rapport actualisé n'est pas remis, la présentation de la phase II serait reportée à une prochaine réunion jusqu'à ce que le rapport de vérification soit remis et les écarts entre les données expliqués.